

**Stéphane Ravaille**

Professeur Agrégé d'économie gestion  
Président de l'UTL34

Agde le 4 octobre 2026

**A l'attention de Mesdames et Messieurs les membres de l'UTL,**

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e)

Vu l'article 8 de nos statuts, les articles 7,8 du règlement intérieur de notre association,

J'ai l'honneur et le grand plaisir de vous inviter à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'Université du Temps Libre du Bas Languedoc qui aura lieu le :

**Samedi 05 décembre 2026 –à partir de 9 H 00 (Accueil 8H30)**

**Salle de l'Aire 11 quai des joueurs**

**34 110 Frontignan**

Vous voudrez bien vous munir de votre carte d'adhérent. Cette présente tient lieu de convocation, conformément au règlement intérieur en vigueur. Elle est affichée dans tous les centres. **Votre carte d'adhérent fait foi pour montrer que vous êtes à jour de votre cotisation. Elle est donc indispensable.**

Si vous ne pouvez pas vous rendre à cette AG, vous pouvez participer aux décisions **en utilisant un pouvoir à demander au Vice Président de votre site** ou à télécharger sur notre site Internet ([www.utl34.fr](http://www.utl34.fr)) et à remettre, dûment rempli, **à la personne de votre choix.**

**Ordre du jour de l'AGO sera le suivant :**

- |                                                                        |                              |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| 1- Rapport moral du Président                                          | du 13/12/2025 au 04/12/2026  |
| 2- Rapport financier du trésorier                                      | du 01/09/2025 au 31/08/2026; |
| 3- Confirmation des cooptations au sein du CA (Article 9 des statuts). |                              |
| 4- Informations sur le Club de l'UTL34                                 |                              |
| 5- Informations du président : Fêtes de fin d'année                    |                              |
| 6- Élection d'un nouveau conseil d'administration                      |                              |
| 7- Questions diverses.                                                 |                              |

*NB : Questions diverses : Il ne sera répondu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qu'aux seules questions portées au préalable et au moins une semaine à l'avance à notre connaissance, par écrit par ex courriel.*

Le Président,  
Stéphane Ravaille

